

euro-méditerranéenne. Le CESE a collaboré avec la Commission, le SEAE et le Comité des régions dans la mise en place d'un dialogue au niveau régional, qui a conduit, en 2018, à la création du projet «Majalat», lequel vise à renforcer le dialogue entre les représentants de la société civile des pays du sud de la Méditerranée et ceux de l'Union européenne.

Le CESE coopère aussi avec ses homologues en vue de renforcer le dialogue entre les réseaux de la société civile actifs dans la région euro-méditerranéenne, comme l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (BusinessMed), l'Union arabe des syndicats (ATUC), le Réseau euro-méditerranéen de l'économie sociale (ESMED), EuroMed Droits ou l'Union des Universités de la Méditerranée (UNIMED).

Pour bon nombre de ses activités, le CESE coopère étroitement avec d'autres organisations participant à la promotion de la société civile, comme l'OIT, l'ETF, la CES, la CSI, BusinessEurope et l'OIE, afin que les organisations de la société civile des pays partenaires puissent tirer le meilleur parti de ses activités Euromed.

Au-delà d'Euromed

Depuis 2014, le CESE a mis en place un réseau des acteurs économiques et sociaux dans le cadre de la stratégie UE-Afrique. Ce réseau comprend des représentants de pays d'Afrique du Nord qui participent également au partenariat euro-méditerranéen. Il devient ainsi possible de renforcer le rôle des acteurs économiques et sociaux et de créer des synergies sur l'ensemble du continent africain.

Pour mieux connaître les activités du CESE dans la région Euromed, veuillez consulter notre site Internet aux adresses:
<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.euromed> et
<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.eu-africa-strategy>.



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité «Visites et Publications»
EESC-2018-69-FR

www.eesc.europa.eu

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Unité Relations extérieures du CESE
euromed@eesc.europa.eu

© Union européenne, 2018
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



FR

Print:
QE-03-18-183-FR-C
ISBN 978-92-830-4172-6
doi:10.2864/051263

Online:
QE-03-18-183-FR-N
ISBN 978-92-830-4173-3
doi:10.2864/377312



Le CESE et la Méditerranée

REX
Section
Relations extérieures



Comité économique et social européen

Une coopération et un cadre d'activités de longue date

En novembre 1995, à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, les ministres des affaires étrangères des pays de l'UE et des pays partenaires méditerranéens ont conclu un partenariat régional dont le but était de définir un espace commun de paix et de stabilité, de créer une zone de prospérité partagée, de développer les ressources humaines, de favoriser la compréhension entre les cultures, et d'encourager les échanges entre les sociétés civiles. Le processus de Barcelone était né, créant les fondements d'une collaboration plus étendue entre les deux rives de la Méditerranée. Ce processus a été renforcé en 2004 par la mise en place de la politique européenne de voisinage (PEV) de l'UE. Cette politique, réexaminée en 2015 à la lumière des changements intervenus dans la région, facilite les relations bilatérales entre l'UE et ses partenaires, sur la base d'accords d'association conclus individuellement par l'Union européenne avec chaque pays partenaire méridional, et permet à l'UE de prendre en compte la situation spécifique de chacun de ces pays.

Pour pouvoir développer le processus de Barcelone grâce à des projets spécifiques, l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été créée en 2008. Elle regroupe aujourd'hui 28 États membres de l'UE et 16 pays partenaires¹.

Aujourd'hui comme hier, la mission du CESE est d'associer les acteurs socio-économiques et d'autres représentants de la société civile à l'élaboration des politiques dans la région. Le CESE est fermement convaincu que cette approche est indispensable à la réussite globale des politiques, et il s'investit pleinement pour développer le volet «société civile» de la coopération euro-méditerranéenne, d'autant plus dans le contexte actuel de rétrécissement de l'espace réservé à la société civile dans la région.

Les sommets Euromed

Le CESE a répondu aux attentes exprimées dans la déclaration de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995 en créant un réseau Euromed des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, qui se réunit dans le cadre de sommets annuels. Depuis 1995, ces sommets annuels ont été l'occasion d'examiner des questions essentielles pour l'avenir du pourtour méditerranéen, et de formuler des recommandations à l'intention des instances politiques.

¹ Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye (en tant qu'observateur), Mauritanie, Monaco, Monténégro, Maroc, Palestine, Syrie (qui a suspendu son adhésion à l'UpM le 1er décembre 2011), Tunisie et Turquie.

En prélude à chaque sommet, des rapports sont élaborés sur différents thèmes, en collaboration avec les conseils économiques et sociaux des États membres de l'UE et des pays partenaires méditerranéens. Cette méthode de travail favorise la compréhension mutuelle et permet aux représentants des pays du Nord comme du Sud de formuler des recommandations communes.

Afin de coordonner ses activités et ses travaux avec ceux de ses partenaires, le CESE a mis en place un comité de suivi Euromed qui se réunit à plusieurs reprises entre les différents sommets. La mission de ce comité de suivi consiste à promouvoir les propositions et les recommandations formulées lors des sommets, à évaluer les actions entreprises pour y répondre, et à diffuser les travaux du CESE et de ses partenaires dans la région euro-méditerranéenne.



Promouvoir le rôle de la société civile dans la région euro-méditerranéenne et au-delà

Le CESE coopère pleinement avec l'Union pour la Méditerranée afin d'inclure les préoccupations de la société civile dans les travaux de l'institution. Cet objectif a été officialisé dans le protocole d'accord entre le CESE et le secrétariat de l'UpM, signé en 2015, qui vise à renforcer la participation des acteurs économiques et sociaux des pays de l'UpM

aux processus et projets de l'Union pour la Méditerranée, en vue de réaliser les objectifs de la déclaration de Paris de 2008, qui porte sur la participation active de la société civile dans l'Union pour la Méditerranée.

Depuis 2013, le CESE est régulièrement représenté à la conférence ministérielle de l'UpM et contribue, de cette manière, à faire entendre la voix de la société civile organisée lors du rassemblement politique le plus important de la région euro-méditerranéenne.

Pour le CESE, il importe aussi que les institutions européennes et l'UpM recourent davantage aux conseils économiques et sociaux et aux autres organisations de la société civile, par exemple en les consultant sur des projets de l'UpM et en leur demandant de diffuser des informations sur les politiques.

Communiquer les messages des institutions et organisations partenaires

Le CESE entretient des contacts réguliers avec les conseils économiques et sociaux des pays partenaires et soutient les efforts qu'ils déploient pour développer leur fonction consultative auprès de leurs gouvernements respectifs.

À la demande des organisations de la société civile des pays partenaires qui n'ont pas de conseil économique et social, le CESE met à leur disposition son savoir-faire et son expérience, et les aide à mettre en place des structures permanentes de dialogue avec leurs gouvernements respectifs. À titre d'exemple, le CESE a pris une part active à la création de conseils économiques et sociaux au Maroc, en Israël et en Jordanie, et a contribué au projet de loi relatif à la possibilité de création d'un Conseil économique et social en Palestine.

Encourager la consultation de la société civile dans les pays de la Méditerranée

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage révisée, le CESE a instamment prié la Commission européenne et les gouvernements nationaux d'aider à renforcer les organisations représentatives de la société civile, de dialoguer avec elles et de les associer à l'évaluation et à la mise en œuvre de l'ensemble des aspects de la coopération